



PRÉFET DU VAL-D'OISE

PREFECTURE

DIRECTION
DE L'ACCUEIL DU PUBLIC,
DE L'IMMIGRATION
ET DE LA CITOYENNETÉ

Bureau de la citoyenneté
et des professions
réglementées

pref-cni-passeports@val-doise.gouv.fr

Cergy-Pontoise, le 07 AVR. 2017

Monsieur le Directeur,

Dans les semaines qui viennent, à l'approche des examens scolaires et universitaires, les candidats, qui pour certains ne disposaient pas jusqu'ici de titre d'identité, vont engager des démarches pour être à même de justifier de leur identité à l'occasion de ces examens.

Le délai global de remise du titre, tel que perçu par l'usager, court entre la prise de rendez-vous en mairie et la remise du titre à l'usager. Il dépend donc pour partie de l'accueil et de l'enregistrement de la demande dans les mairies et pour partie des services de l'État, pour ce qui concerne l'instruction, désormais assurée dans les centres d'expertise et de ressources «CNI-passeports» et la production des titres.

Dans une minorité de communes, il apparaît que les modalités d'accueil des usagers n'ont pas encore été pleinement adaptées à la réforme, ce qui peut se traduire par des délais de prise de rendez-vous importants, résultant de plages d'ouverture insuffisantes ou encore d'un cadencement des rendez-vous trop lâche.

Dans la perspective d'anticiper au mieux le bon traitement des demandes de cette catégorie, je vous invite dès à présent à sensibiliser les candidats aux examens du brevet des collèges et du baccalauréat de la nécessité d'anticiper et de prendre rendez-vous dès maintenant dans les mairies équipées d'un dispositif de recueil.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Daniel BARNIER

M. Le Directeur Académique
Immeuble Le Président
2 A avenue des Arpents
95525 Cergy-Pontoise Cedex